

# Contrat de bassin versant du Lez – Phase 1- 2020/2022

## Bilan de fin de Phase 1



Version adoptée par la CLE du 15 décembre 2022

Décembre 2022

Avec le soutien de :

# Préambule

Comme le prévoit la démarche de contrat de bassin versant, un bilan mi-parcours doit être réalisé durant la troisième année de mise en œuvre du contrat dans le but :

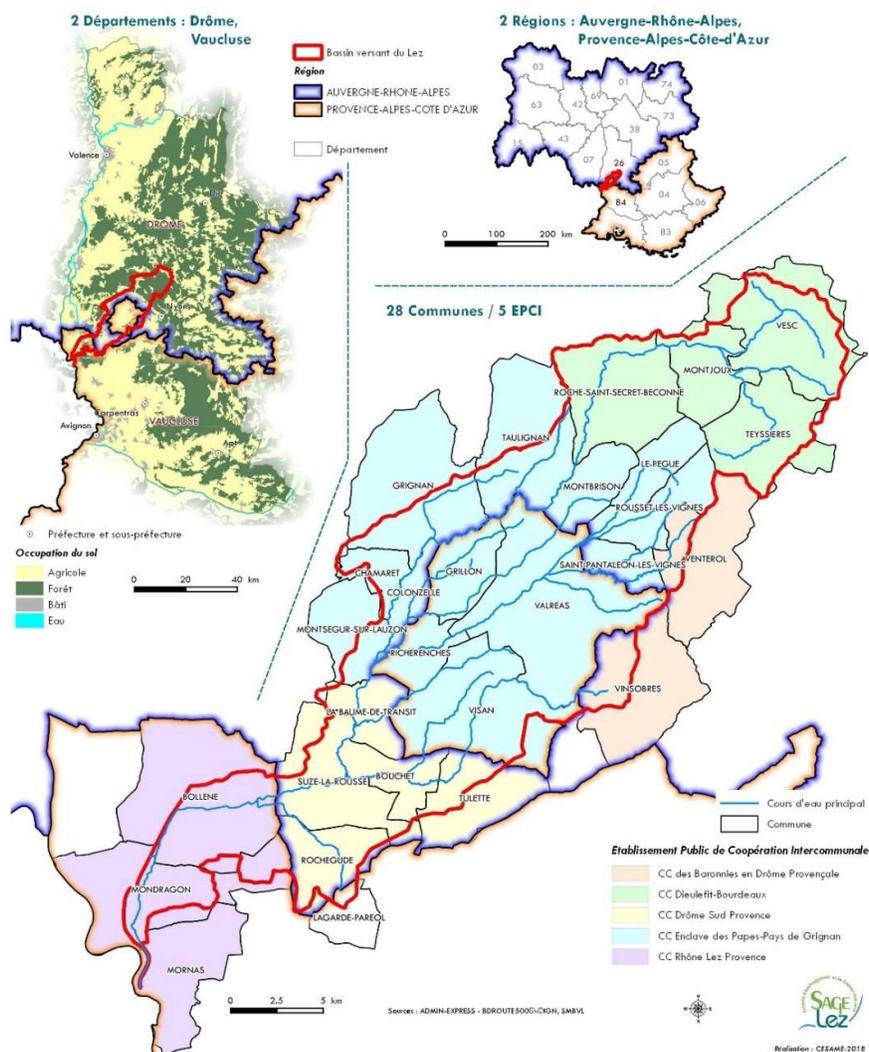
- D'évaluer le taux de réalisation des actions et les investissements engagés durant les premières années du contrat ;
- D'ajuster les actions à engager dans la 2<sup>ième</sup> phase de mise en œuvre du contrat : ajout d'actions complémentaires suite aux études réalisées durant la 1<sup>iere</sup> phase de mise en œuvre, impossibilités de réaliser certaines actions, reports... ;
- De réévaluer les investissements à poursuivre.

# Sommaire

<b>I.</b>	<b>Présentation du bassin versant du Lez.....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>Justification et élaboration de la démarche .....</b>	<b>5</b>
A.	Contexte et motivation de la démarche .....	5
B.	Elaboration du contrat de bassin versant .....	6
1.	Les instances de gouvernance.....	6
2.	Les différentes étapes d'élaboration du contrat.....	7
<b>III.</b>	<b>Etat des lieux du bassin versant.....</b>	<b>8</b>
A.	Etat des masses d'eau .....	8
-	<i>Les eaux superficielles</i> .....	8
-	<i>Les eaux souterraines</i> .....	9
B.	Ressource en eau.....	9
	Le bassin versant du Lez est déficitaire en eau : il a donc été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027. ....	9
C.	Milieus naturels remarquables .....	10
D.	Pression anthropiques sur les milieux.....	10
E.	Les objectifs du SDAGE pour le territoire .....	11
<b>IV.</b>	<b>Rappel des enjeux du Contrat de bassin versant.....</b>	<b>13</b>
<b>V.</b>	<b>Les actions réalisées pendant la phase 1 du contrat .....</b>	<b>15</b>
A.	Volet Ressource.....	15
B.	Volet Qualité.....	16
C.	Volet milieux naturels.....	17
D.	Volet gouvernance et sensibilisation .....	18
E.	Avancement global.....	19
<b>VI.</b>	<b>Les difficultés rencontrées et décalages .....</b>	<b>20</b>
	<b>Annexe 1 : Etat d'avancement détaillé des actions du Contrat de Bassin versant du Lez .....</b>	<b>21</b>
	<b>Annexe 2 : Tableau financier des actions.....</b>	<b>26</b>

# I. Présentation du bassin versant du Lez

Le bassin versant du Lez s'étend sur **455 km<sup>2</sup>** et concerne au total **28 communes**, dont 20 du département de la Drôme (26) en Auvergne Rhône Alpes et 8 de Vaucluse (84) en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*Cf. Carte 1*).



Carte 1 : Situation et contexte administratif du bassin versant du Lez

Source : CESAME, d'après ADMIN-EXPRESS

Le bassin versant du Lez s'étend du **nord-est au sud-ouest**. Le Lez prend sa source sur la montagne de Lance à une altitude de **1000 m**, sur la commune de Teysières et parcourt 75 km avant de confluer avec les ouvrages CNR, contre-canaux du canal de Donzère-Mondragon à Mornas. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval : la Veyssanne, la Coronne, le Talobre puis l'Hérin. Le réseau hydrographique affluent du Lez est principalement développé en rive gauche de ce cours d'eau, de même que l'emprise du bassin est plus vaste sur cette rive.

Le Lez draine un bassin versant d'une population globale de **53 000 habitants** ; les communes urbaines les plus importantes sont BOLLENE et VALREAS.

Le Lez est un affluent rive gauche du Rhône, un des premiers depuis l'amont qui ait un caractère méditerranéen marqué. Au point de vue hydrométéorologique, le bassin se situe sur une zone de transition climatique entre la Provence et les Cévennes, une zone où les gradients pluvieux, en particulier pour les pluies de fréquence rare, sont importants.

Le territoire recoupe 5 EPCI-FP :

- Communauté de Communes Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP),
- Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB),
- Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP),
- Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG),
- Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP).

Ces 5 EPCI-FP ont transféré l'ensemble de la compétence GeMAPI au SMBVL.

Le SMBVL est la structure porteuse du Contrat de Bassin versant (délibération n° 2019-11 du comité syndical en date du 29 avril 2019).

## II. Justification et élaboration de la démarche

### A. Contexte et motivation de la démarche

Le SMBVL a porté un premier contrat de rivière de 2007 à 2012 puis une démarche de SAGE (premier arrêté préfectoral de désignation des membres de la CLE en 2013). Le SMBVL porte également un PAPI (2015-2024).

Durant la période 2015-2018, le SMBVL a signé un contrat avec l'Agence de l'Eau. Ce contrat avait alors été établi entre le SMBVL et l'Agence de l'Eau de manière bilatérale exclusive puisqu'il existait déjà la convention du PAPI (signée par les autres co-financeurs) et une gouvernance installée à l'échelle du bassin versant avec l'élaboration du SAGE.

En 2019, le SMBVL a souhaité à nouveau jouer un rôle de centralisateur et de facilitateur des actions du petit cycle de l'eau portées par les communes, communautés de communes ou syndicats et contribuant à limiter les pressions sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Le contrat est ainsi devenu l'outil opérationnel de mise en œuvre des actions du PGRE et de la stratégie du SAGE.

## B. Elaboration du contrat de bassin versant

### 1. Les instances de gouvernance

#### • **Le comité de suivi**

Etant donné l'existence d'une Commission Locale de l'Eau sur le territoire habilitée à élaborer, suivre et mettre en œuvre les contrats de rivière et de bassin versant (cf règles de fonctionnement de la CLE), c'est bien la CLE qui fait office de Comité de suivi.

Elle comporte 46 membres répartis dans trois collèges :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des Etablissements publics,
- Le collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics,
- Le collège des organisations professionnels, des usagers et des associations.

La CLE a validé les différents documents (AVP puis dossier définitif) et contrat et doit se réunir une fois par an pour suivre la mise en œuvre du Contrat. Lors de ces rendez-vous annuels, il s'agit de dresser le bilan des actions réalisées au cours de l'année, de valider la programmation pour l'année à venir et de réorienter certaines actions si nécessaire.

C'est le SMBVL qui assure le rôle de secrétariat de la CLE et donc du Comité de suivi du contrat.

#### • **Le Bureau du comité de suivi**

Le Bureau restreint n'est pas un organe de décision mais permet de débattre et de préparer les orientations à soumettre en séance plénière, et recherche des consensus lorsque les analyses sont éventuellement divergentes.

C'est le Bureau de la CLE qui fait office de Bureau du comité de suivi.

#### • **Comité technique**

Il assiste le bureau et les commissions par ses avis. Il permet de préparer techniquement en amont chaque réunion du Comité de suivi. Il se réunit au cours de l'année autant que de besoin pour aborder les questions techniques.

Animé par le SMBVL, il est constitué des principaux partenaires institutionnels : Agence de l'eau, services de l'Etat, Office Français pour la Biodiversité, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département de la Drôme et Département de Vaucluse et peut être élargi à d'autres acteurs suivant les sujets évoqués.

C'est ce Comité technique qui a validé, au moment de la rédaction du dossier définitif, les plans de financement du programme d'actions.

## 2. Les différentes étapes d'élaboration du contrat

L'élaboration du contrat de bassin versant a été établi et validé avec un chevauchement des différentes phases et donc en un temps record : 18 mois entre la première réunion technique et la date de démarrage effectif et 2 ans entre cette réunion et la cérémonie de signature officielle.

Cette période d'élaboration nécessite habituellement 3 ans. La rédaction de la phase stratégie du SAGE a permis la validation des enjeux et objectifs sans organiser de réunion supplémentaire.

Date - période	Type de réunion	Etape
25 mars 2019	COTECH	Accord de principe sur la démarche
29 avril 2019	Comité syndical	Délibération d'engagement du SMBVL en tant que structure porteuse du contrat
4 juillet 2019	COFIL	Réunion de présentation de la démarche avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiels
Juillet à septembre	courriers	Appel à candidature auprès des porteurs de projets potentiels
Juillet à octobre		Rédaction du dossier AVP
13 novembre 2019	COTECH	Validation du programme d'actions et montage des plans de financement
26 novembre 2019	MISEN 26	Validation du dossier AVP
12 décembre 2019	MISEN 84	Validation du dossier AVP
Septembre à décembre 2019		Rédaction du dossier définitif du contrat (4 tomes)
16 janvier 2020	CLE	Approbation de l'AVP et du dossier définitif
12 juin 2020	Comité d'agrément	Approbation du dossier AVP
15 octobre 2020	Commission des Aides de l'Agence de l'Eau	Validation du dossier définitif = <b>DATE DE DEMARRAGE EFFECTIVE DU CONTRAT</b>
Novembre à mars 2020	Instances de délibération	Approbation du contrat de bassin versant par l'ensemble des partenaires institutionnels
21 Avril 2021	Cérémonie	Signature officielle du contrat de bassin versant
28 Février 2022	Comité de suivi	Présentation du bilan des actions du contrat année 2020 et 2021
15 décembre 2022	CLE	Adoption du bilan de fin de Phase 1 et du contrat de Phase 2



Illustration 1 : Cérémonie de signature du contrat le 21 avril 2021

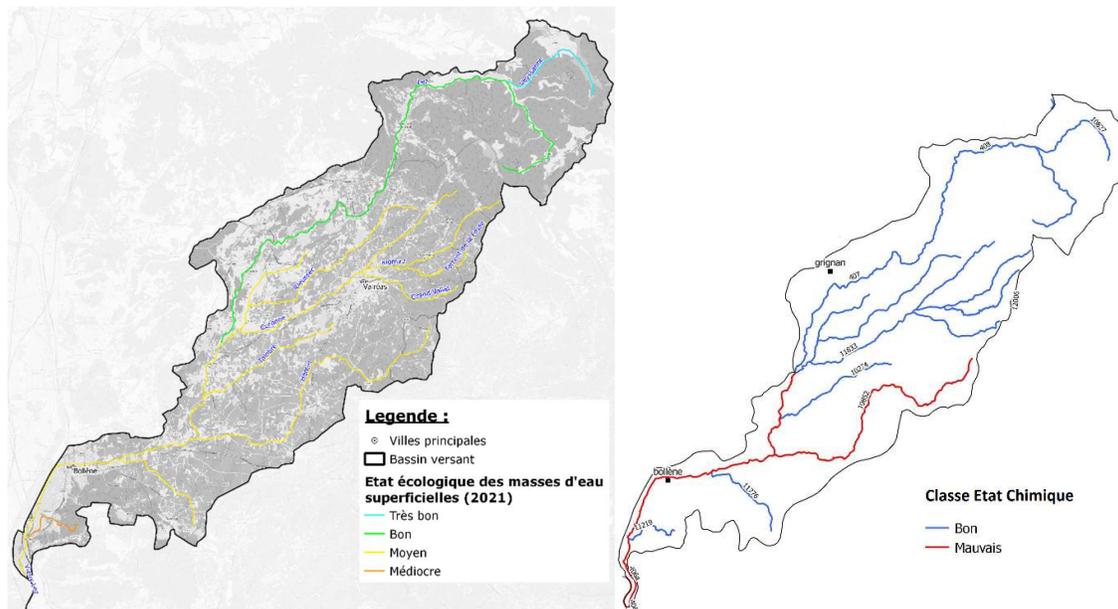
### III. Etat des lieux du bassin versant

#### A. Etat des masses d'eau

##### - Les eaux superficielles

Lors de l'élaboration du SDAGE 2022-2027, une évaluation de la qualité des eaux a été faite à partir des données du réseau de surveillance de l'Agence de l'Eau.

Ces données ont permis de dresser les cartes de l'état des masses d'eau superficielles du bassin versant pour le SDAGE :



Carte 2: Etat écologique et chimique des masses d'eau superficielles

D'après cet état initial seules les masses d'eau du Lez amont et médian sont en bon état et la Veysanne est en très bon état. Les principaux affluents du Lez et le Lez aval sont en état écologique moyen.

Il existe donc un enjeu de reconquête de la qualité de l'eau mais également de non dégradation des masses d'eau sur le territoire.

### - Les eaux souterraines

Les données qualitatives concernant les nappes sont issues des cartes du SDAGE 2022-2027 et correspondent aux données provenant du réseau de surveillance et contrôle opérationnel de l'Agence de l'Eau ainsi que des suivis des ARS.

Nom de la masse d'eau	N° de la masse d'eau	Etat chimique constaté	Etat quantitatif constaté
Molasses miocènes du Comtat	FRDG_218	Médiocre	Médiocre
Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)	FRDG_352	Médiocre	Médiocre
Calcaires et marnes crétacés et jurassiques du BV Lez, Eygues et Ouvèze	FRGR_528	Bon	Bon
Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	FRGD_531	Bon	Bon
Formations marno-calcaires et grés collines Côtes du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	FRDG_533	Bon	Bon
Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions basse vallée de l'Ardèche	FRDG_382	Bon	Bon

Tableau 1 : Etat actuel des masses d'eau souterraines (SDAGE 2022-2027)

**Deux masses d'eau souterraines sont en état chimique et quantitatif médiocre, notamment les molasses miocènes du Comtat définies comme « ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable ».**

## B. Ressource en eau

Le bassin versant du Lez est déficitaire en eau : il a donc été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027.

En effet, le bassin versant est sous l'influence d'un climat méditerranéen marqué par des étiages naturels sévères ; la période d'étiage s'étend de juillet à septembre.

Malgré des cultures majoritairement peu irriguées (vignes, lavandes ... et seulement 8 % des surfaces agricoles irriguées d'après les données du RGA2010) des prélèvements accentuent les conditions naturelles difficiles, notamment à l'étiage : plus de 11,2 Mm<sup>3</sup> prélevés dans les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement.

De plus, le territoire bénéficie aujourd'hui d'apports conséquents depuis l'Eygues via des canaux. Ces apports ont vocation à être supprimés (l'Eygues étant aussi déficitaire).

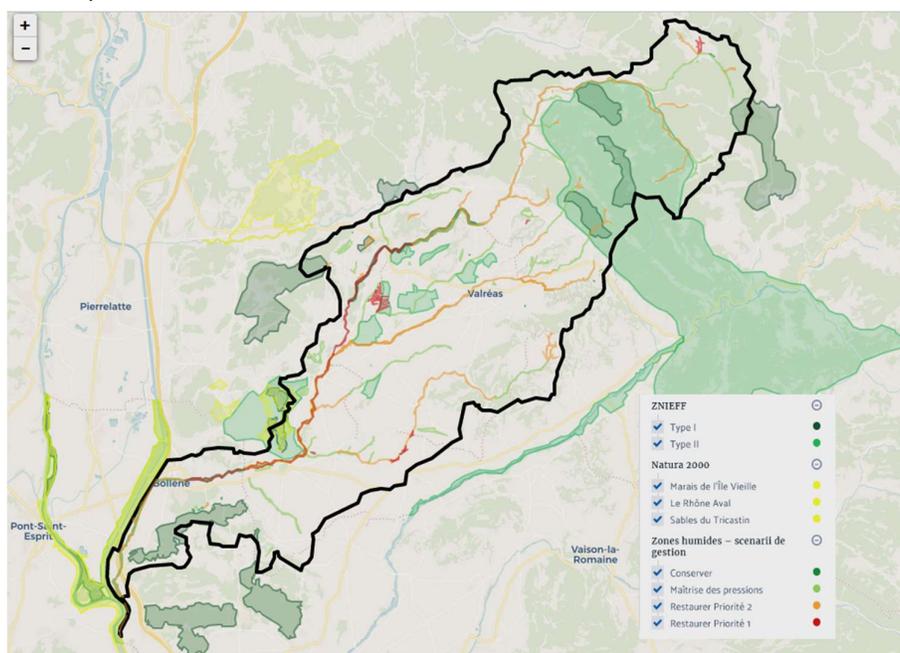
Les eaux superficielles et les alluvions récentes sont classées en Zone de Répartition des Eaux : un objectif de réduction de 20% des prélèvements globaux sur la période d'étiage est assigné aux prélèvements de la ZRE.

## C. Milieux naturels remarquables

Le territoire héberge différents habitats remarquables (zones humides, habitats d'intérêt communautaire, réservoirs biologiques...) mais également des espèces floristiques et faunistiques (dont piscicoles) remarquables.

On peut noter le retour de la Loutre sur le bassin versant depuis une dizaine d'années, la présence du Castor, de l'Ecrevisse à pattes Blanches, de l'Agrion du Mercure, d'une colonie importante à l'échelon national de Minitoptères de Schneider...

Le Vieux Lez constitue également un véritable corridor depuis le Rhône concentrant une majorité d'espèces remarquables.



Carte 3 : Espaces naturels réglementaires du bassin versant du Lez

La ripisylve du Lez est particulièrement intéressante sur certains secteurs et fait l'objet de classement en ZNIEFF et en Natura 2000 (communes de La Baume de Transit, Suez la Rousse et Bouchet).

D'un point de vue réglementaire le bassin versant du Lez est concerné par :

- Un site Natura 2000 : « Les sables de Tricastin »,
- Dix ZNIEFF de type I dont cinq en interaction directe avec le réseau hydrographique,
- Cinq ZNIEFF de type II.

La continuité écologique est à rétablir sur 2 seuils sur le bassin versant (liste 2).

## D. Pression anthropiques sur les milieux

Les cours d'eau sont dans l'ensemble soumis à des pressions anthropiques modérées, mais des secteurs sont très lourdement impactés, tels que :

- Les traversées urbaines : le Lez à Bollène et la Coronne dans Valréas,
- Le Lez entre Suze-la-Rousse et Bollène, rectifié, endigué depuis la moitié du XXème s.,
- L'aval de Bollène jusqu'à la dérivation du Lez dans le canal de Donzère-Mondragon,
- L'Hérein, endigué sur près de 5 km sur la commune de Visan.

## E. Les objectifs du SDAGE pour le territoire

Le bassin versant du Lez fait partie des territoires prioritaires au titre de la période 2022-2027 pour :

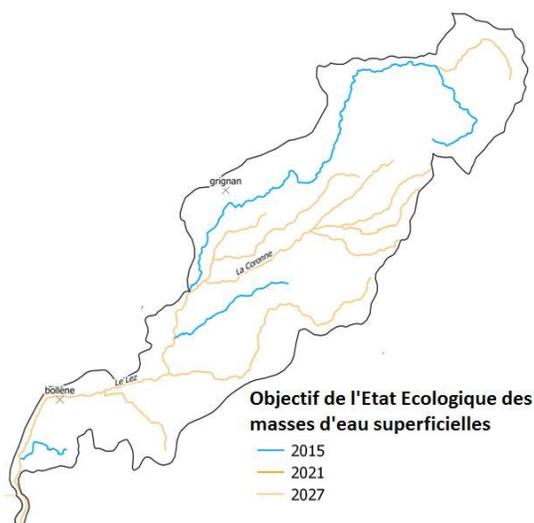
- **la lutte contre les pollutions** (au titre de l'Orientation Fondamentale (OF) 5) : nécessite des mesures de lutte contre les pesticides pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions ;
- **agir sur la morphologie** et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques (au titre de l'OF 6A) : classé en zone d'Action prioritaire (ZAP) et nécessite donc des actions de reconquête des axes de migration de l'anguille ;
- **le déséquilibre quantitatif** (OF 7) : nécessite des actions pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état quantitatif ;
- **augmenter la sécurité des populations** exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (au titre de l'OF 8) : est prioritaire pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations sur les TRI (Territoires à Risque Important d'inondation).

Dans son OF 4, le SDAGE a identifié les molasses miocènes du Comtat du bassin versant du Lez comme étant des secteurs où il est pertinent d'étudier la création d'EPTB et/ou d'EPAGE. A défaut d'initiative locale, le préfet coordonnateur de bassin peut prendre l'initiative de la création d'EPTB ou d'EPAGE sur ces secteurs.

Par ailleurs, plusieurs cours d'eau du bassin ont été retenus en tant que réservoirs biologiques, nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin :

- Le Lez, de sa source à l'aval de sa confluence avec le ravin de St Blaize, la Coronne, l'Aulière, la Veyssanne et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau Rhône-Méditerranée (RBioD00474).
- Le Ruisseau du Pègue, affluents compris, sur le Département de la Drôme (RBioD00475).

Le SDAGE 2022-2027 a identifié un captage prioritaire pour la mise en place du programme d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides à l'échelle de leurs aires d'alimentation, il s'agit du captage de Grand'Grange à Saint Pantaléon les Vignes à cause des pesticides (CE2606).



Les objectifs de bon état sont variables d'une masse d'eau à une autre (cf carte ci-contre pour les objectifs de l'état écologique). L'objectif de l'état chimique est un bon état 2015 pour toutes les masses d'eau sauf pour l'Hérin.

Le programme de mesures du SDAGE 2022-2027 pour le bassin versant du Lez est le suivant :

Pression à traiter	Mesure		Masses d'eau
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Superficielles et souterraines
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Souterraines
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Superficielles et souterraines
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	Superficielles et souterraines
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)	Superficielles
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Superficielles
	IND0202	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	Superficielles
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Superficielles
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Superficielles
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Superficielles
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Superficielles
Prélèvements	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Superficielles et souterraines
	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Superficielles et souterraines
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Superficielles et souterraines
	RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	Superficielles
	RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	Souterraines
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Superficielles et souterraines

	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	Superficielles
	RES0802	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	Souterraines
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Superficielles et souterraines
Pollution diffuse par les nutriments	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Souterraines
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	Souterraines
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser les pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	Souterraines
	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive Nitrates	Souterraines
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	Souterraines
Qualité des eaux destinée à la consommation humaine	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Souterraines
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surfaces en herbes, assolements, maîtrise foncière)	Souterraines
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Souterraines

## IV. Rappel des enjeux du Contrat de bassin versant

Le programme d'actions se décline en 4 volets majeurs.

Enjeu : Partage de la ressource entre les usages directs et les milieux aquatiques	
RES 1	Rechercher la sobriété et limiter les pertes
RES 2	Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)
RES 3	Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

Ce volet RES doit permettre une gestion durable de la ressource en eau en adéquation avec les besoins/ usages du territoire et les fonctionnalités du réseau hydrographique.

Ce volet reprend les actions inscrites dans le PGRE (actions d'économies d'eau ou de substitution), il prévoit également des travaux de gestion patrimoniale des réseaux et la pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL.

Enjeu : Maintien d'une qualité des eaux superficielles et souterraines compatible avec les usages et les milieux	
QUA 1	Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine
QUA 2	Réduire les pressions urbaines et domestiques en tenant compte du changement climatique
QUA 3	Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine

Ce volet QUA a pour but de reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction des pollutions et le suivi de leurs impacts sur le milieu.

Ce volet comprend ainsi des travaux de renouvellement de conduites et mise en séparatif des réseaux d'assainissement afin de limiter les entrées d'eau claires parasites et la poursuite du suivi de la qualité des eaux superficielles.

Certains des travaux envisagés répondent à des non-conformités de réseaux.

<b>Enjeu : Préservation des milieux naturels, des cours d'eau et de leur bon fonctionnement et gestion du risque inondation en tenant compte du fonctionnement des cours d'eau</b>	
<b>MIL 1</b>	Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau
	<i>Sous – objectif : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires</i>
	<i>Sous-objectif : Préserver, restaurer la dynamique écomorphologique des cours d'eau avec l'enjeu « risque inondation »</i>
	<i>Sous-objectif : Préserver / restaurer les dynamiques sédimentaires</i>
	<i>Sous –objectif : Préserver / gérer les espaces rivulaires</i>
	<i>Sous –objectif : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux</i>
<b>MIL 2</b>	Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités
<b>MIL 3</b>	Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables
<b>MIL 4</b>	Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique

L'objectif général du volet MIL est de restaurer les fonctionnalités des milieux naturels et de gérer le risque inondation.

Ce volet MIL intègre les actions définies dans le cadre de l'étude hydromorphologie et plus particulièrement du plan de restauration physique des cours d'eau et de gestion des matériaux. Il reprend également, pour mémoire, des actions du PAPI dont la réalisation sera concomitante avec le déroulé du contrat.

<b>Enjeu : Gestion locale concertée, communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau sur le bassin versant et une animation adaptée.</b>	
<b>GES 1</b>	Communiquer et sensibiliser
<b>GES 2</b>	Gouvernance et suivi

Ce volet GES a pour but :

- de développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et les milieux aquatiques,
- de maintenir les moyens d'animation pour la mise en œuvre du contrat,
- de poursuivre les réflexions de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI – FP du territoire.

## V. Les actions réalisées pendant la phase 1 du contrat

### A. Volet Ressource

Quatre opérations ont été menées à leur terme pour ce volet ressource. Il s'agit des travaux de renouvellement de conduites fuyardes portés par le syndicat RIVAVI sur la commune de Valréas et par la commune de Taulignan. Le Syndicat RIVAVI a également renouvelé des conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan. D'autres travaux, non-inscrits au contrat ont également été réalisés sur l'année 2022.

Le Syndicat RAO a bénéficié du bonus SPEA pour réaliser des travaux de lutte contre les eaux colorées sur la commune de Mondragon.

Les deux gros projets structurants portés par les Syndicats RAO et RIVAVI sont engagés par la réalisation de travaux préalables hors bassin versant (RAO) et par la réalisation des forages de reconnaissance, leurs équipements et les dossiers règlementaires. Plusieurs années encore seront nécessaires pour la réalisation complète de ces travaux de substitution de la ressource en eau.



Deux schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable (Rousset les Vignes et Le Pègue) sont pratiquement terminés à l'issue de la phase 1 du contrat.

Les communes de Teyssières et de Roche Saint Secret Béconne ont déposé des dossiers de demande de subvention hors contrat et ont débuté leur schéma directeur d'eau potable en 2022.

La commune de Colonzelle a également mené en 2022 des travaux visant d'une part à améliorer le rendement du réseau qui n'était pas conforme (changement d'une conduite fuyarde) et à sécuriser la ressource grâce à un maillage avec la commune de Montségur alimentée par un forage dans la nappe du Turonien (non déficitaire). Il s'agit d'actions non inscrites au contrat.

## B. Volet Qualité

L'étude de délimitation des zones de sauvegarde a bien débuté. Une attention toute particulière est portée aux instances de gouvernance de cette étude afin de n'oublier aucune partie prenante. Cette étude débutée en 2022 devrait se terminer en 2024 avec la définition d'un programme d'actions.

L'action de recherche de maître d'ouvrage porteur d'actions de réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les zones de sauvegarde est donc reportée.

Le suivi annuel de la qualité des eaux a bien été mis en œuvre par le SMBVL et se poursuivra au-delà de cette tranche 1 du contrat. La commission amélioration de la qualité des eaux s'est réunie le 21 octobre 2021.



Les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement qui représentaient des enveloppes financières conséquentes ont peu été mis en œuvre au regard des montants inscrits. Il s'agissait de dossiers lourds, financièrement, techniquement et administrativement et la conjoncture de cette phase 1 du contrat n'a pas été favorable au lancement des dossiers : renouvellement des équipes municipales (pour Bollène et Tulette) et crise sanitaire. Aussi, des ajustements ont été opérés et des travaux ont été réalisés sans subvention (Bollène pour 296 000 €) ou hors contrat comme la commune de Bouchet (93 170 € HT de travaux de réduction des entrées d'eaux claires par reprise de l'étanchéité des branchements, chemisage et mise en séparatif). En 2022, la commune de Tulette a déposé un dossier de mise en séparatif des réseaux pour un montant de 561 650 € (comme 1,9 millions inscrit) couplé à un projet de désimperméabilisation des cours d'écoles de 79 248 €.

Concernant la commune de Grignan, l'étude diagnostic du fonctionnement du réseau d'assainissement et programmation des travaux n'a pas réellement avancé depuis 2020. En septembre 2022, une réunion avec les services de l'Etat a permis d'acter une action d'équipements des conduites d'eaux usées par des débitmètres et la programmation de travaux pour 2023. La commune envisage également la mise en séparatif des réseaux de la cour d'école.

La commune de Suze la Rousse n'a pu bénéficier de l'enveloppe du bonus SPEA de 98 000 € pour la réalisation de travaux de réduction des entrées d'eaux claires parasites pour lesquels l'obtention de la DETR était nécessaire. Ces derniers seront décalés en phase 2 du contrat.

Le Schéma directeur d'assainissement de la commune de la Baume de Transit a débuté au deuxième semestre 2022. La phase 1 est en cours, les mesures seront réalisées durant l'hiver 2022-2023.

Pour ce volet qualité, seuls les travaux de renouvellement de conduites dans le cadre de la gestion patrimoniale sur la commune de Visan et les travaux de la commune de Grillon (enveloppe ZRR) ont été réalisés conformément au prévisionnel du contrat.



L'action emblématique portée par la CCRLP de désimperméabilisation des cours d'école n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention mais les études de conception ont bien eu lieu. Les rendus du projet par le bureau d'études ont été jugés trop coûteux (900 000 €) dans un premier temps et n'ont pas connus de réalisation dans cette première phase du contrat. Toutefois deux tranches annuelles pourraient être portées au cours de la phase 2 du contrat.

## C. Volet milieux naturels

### [MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau](#)

Seule, l'élaboration des indicateurs de suivi écologique et morphologique de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène est en cours de finalisation.

Les actions de préservation de la ripisylve étaient étroitement liées aux zones humides et n'ont donc pas été engagées dans l'attente de l'établissement du plan de gestion stratégique des zones humides.

Les études préalables à la restauration morphologique du secteur des confluences du Lez et l'étude spécifique sur le secteur de l'Hérin n'ont pas connu de démarrage.

Sur le volet continuité écologique, les études conception pour le seuil-mur de la condamine ont été lancés à l'automne 2022.

Le plan de gestion des matériaux a été mis en œuvre pour les aspects suivi topographique mais a pris du retard sur le volet travaux et montage des dossiers règlementaires.

L'Etude PPRE est pratiquement aboutie et les travaux PPRE ont bien été réalisés tels que préalablement définis.

### MIL 2 - Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a été élaboré en 2021-2022 en interne (pas de demande de subvention pour cette action) avec l'appui des CEN AURA et PACA dans le cadre de leur animation territoriale. Faute d'une vision stratégique établie et validée, les acquisitions foncières de zones humides n'ont pas débuté.

### MIL 3 - Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables

L'action de préservation du Lez amont au travers d'un APPB est engagée dans le cadre de l'appel à projet biodiversité 2022 avec une vision élargie à la trame turquoise et un volet plus opérationnel (travaux).

Les actions de diversifications des habitats par pose de blocs n'ont pas été engagées par le SMBVL. Toutefois, la Fédération de pêche de Vaucluse a porté la réalisation de l'action prévue sur Bollène. Les travaux ont été réalisés en fin 2022.

Durant toute la phase 1 du contrat, les deux Fédérations de pêche ont maintenu leur réseau de suivi de la thermie des cours d'eau.

### MIL4 - Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique

Les actions inscrites dans cet objectif, sont des actions du PAPI. En ce qui concerne les projets structurants de Bollène et Valréas ; il n'y a pas eu d'avancé notable dans les actions (pas de réalisation de travaux) durant la phase 1 du contrat.

La définition des systèmes d'endiguement est tributaire du lancement de l'étude préalable à la définition des systèmes d'endiguement pour laquelle l'action est au stade du dépôt du dossier de demande de subvention.

L'action du PAPI relative au suivi des fonds du lit du secteur de Barriol est englobée dans le plan de gestion des matériaux.

## **D. Volet gouvernance et sensibilisation**

Les actions d'éducation à la Protection des Milieux Aquatiques portées par la Fédération de pêche du Vaucluse et le SMBVL ont bien débuté en 2021 et 2022. La demande des écoles est forte (reprise des activités en post-covid) et l'année 2022 fut relativement dense en interventions. En juin 2022 deux écoles ont pu profiter des interventions du prestataire du SMBVL (La Baume de Transit et Taulignan). La fédération de pêche est intervenue en 2021 à la MFR de Richerenches (Bac pro GMNF) avec 20 élèves au cours de 5 journées (ateliers ripisylve, indice biotique des macro-invertébrés), lors de la Fête de la Nature à Mondragon : 6 classes de primaire (150 enfants) puis au Centre social de Valréas (AGC) lors de 2 journées avec 40 enfants (de moins de 12 ans).

Le plan de communication du SMBVL s'est poursuivi durant toute la phase 1 du contrat avec la parution de 6 lettres Infos pour les élus du territoire (543 élus) et 3 brochures grand public distribué à plus de 22 922 foyers. L'élaboration de kakémonos pour le SAGE, le territoire et le SMBVL ont également permis de sensibiliser le grand public et les élus à la fragilité des milieux aquatiques.

L'action relative à la création de sentier piétonnier n'a pas connu de démarrage sur cette première phase du contrat et sera reportée en phase 2.

De 2020 à 2022, l'élaboration des documents du SAGE a permis son approbation en CLE du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

L'action d'AMO avec les bassins versants voisins n'a pas connu d'engagement financier mais les échanges se sont poursuivis.

## E. Avancement global

Pour rappel, le montant global du programme d'actions de la phase 1 du Contrat de bassin versant du Lez était évalué à **21 millions d'euros** (coût global sur la base subventionnable, donc essentiellement HT). Ce coût se répartissait de la manière suivante selon les 4 volets du contrat :

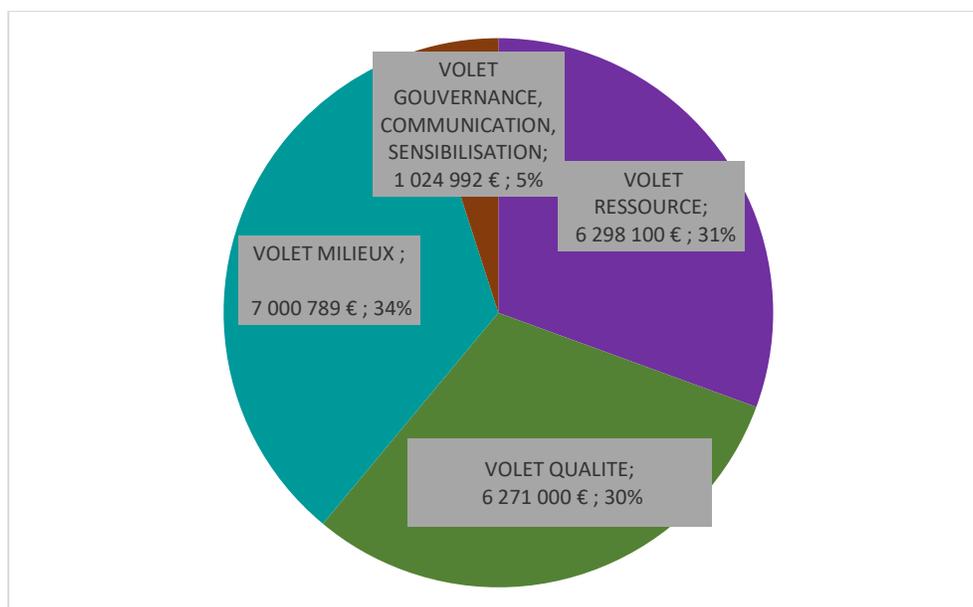
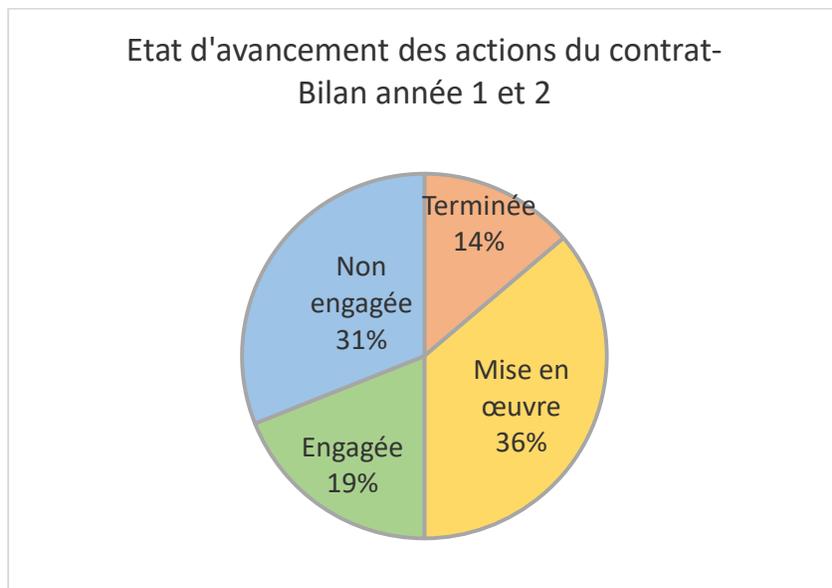


Figure 1 : Répartition des coûts des actions par volet

L'état d'avancement du contrat est variable selon ses différents volets :

	Terminée	Mise en œuvre	Engagée	Non engagée	Total
Volet Ressource	4	5	1	2	12
Volet Qualité	2	4	4	2	12
Volet Milieux	2	7	4	13	26
Volet Gouvernance	0	5	2	1	8
<b>Total Contrat</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>58</b>



**Au global aux termes des deux années de la phase 1 du contrat, seul un tiers des actions n’a pas connu d’engagement.**

## VI. Les difficultés rencontrées et décalages

Cette phase 1 du contrat n’a effectivement duré que 26 mois., ce qui est un temps court. Par ailleurs, cette période correspondait à la mise en place des équipes municipales (souvent nouvelles).

Les travaux nécessitant les investissements les plus lourds mais aussi les procédures administratives (marchés publics...) et règlementaires plus conséquentes n’ont pu être mises en œuvre sur cette période courte de 2 années.

De nombreuses actions portées par le SMBVL ont également connues du décalage dans leur mise en œuvre. Il faut noter que cette phase 1 a coïncidé avec la concertation préalable du public sur la stratégie du SAGE et avec l’élaboration des documents du SAGE mobilisant intégralement la responsable des politiques de l’eau.

De plus, la phase active d’acquisition foncière et de préparation de la phase travaux (marchés publics, phase d’enquête publique, procédures réglementaires) a également fortement mobilisé une partie de l’équipe du SMBVL.

Une grande partie des actions sous maîtrise d’ouvrage du SMBVL sera ainsi reportée en phase 2 du contrat.

# Annexe 1 : Etat d'avancement détaillé des actions du Contrat de Bassin versant du Lez

N° action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Etat de l'action fin 2022	Commentaires
<b>VOLET RES- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau</b>				
<i>RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes</i>				
RES 1.1	Amélioration des rendements de réseaux AEP	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI	Terminée	Dossiers de demande de subvention déposés fin 2019 et attribués en 2020 hors contrat. Travaux réalisés en 2020 et début 2021.
		Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan	Terminée	Travaux finalisés en novembre 2021
RES 1.2	Réalisation de travaux découlant du SDAEP - gestion patrimoniale	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan	Terminée	Dossiers de demande de subvention déposés fin 2019 et attribués en 2020 hors contrat. Travaux réalisés en 2020 et début 2021.
RES 1.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable	Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux - Commune de Le Pègue	Mise en œuvre	Accompagnement par l'AMO du CG26 en commande groupée avec la commune de Rousset les vignes. Le bureau d'étude recruté est Naldéo. Le SDAEP devrait être finalisé début 2023.
<i>RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)</i>				
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand	Mise en œuvre	Travaux sur les forages réalisés. L'unité de déferrisation a eu lieu en fin d'année 2022. La procédure réglementaire de DUP est en cours. Les travaux se poursuivront au-delà de 2022. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés avant le démarrage effectif du contrat (attribution d'aides en mars 2020).
		Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO	Non engagée	Des travaux de connexion ont été réalisés dans l'urgence pendant l'été 2022. Décalage du reste des travaux sur la phase 2 du contrat car il convient de conforter le réservoir de Rochegude et la conduite principale (Rochegude-Sainte Cécile).
RES 2.2	Modernisation des canaux d'irrigation	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary	Engagée	Dossiers de subvention déposés. Un bureau d'étude a été missionné (CA EAU) et l'ASA est appuyée par la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Les essais de pompage dans la nappe d'accompagnement du Lez, menés par Idées Eaux indiquent une production trop faible. Les réflexions se poursuivent.
RES 2.3	Suivi et animation du PGRE	Rédaction des bilans annuels du PGRE	Mise en œuvre	Rédaction des bilans annuellement. En 2022, le bilan final du PGRE a été rédigé et présenté en commission gestion quantitative de la ressource en eau le 6 Décembre.
RES 2.4	Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel - SMBVL	Mise en œuvre	Cette action correspond au renouvellement de matériel, à l'évolution et migration du logiciel de supervision. Sur la durée de la phase 1 du contrat, très peu de dépenses ont eu lieu pour cette opération.
<i>RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</i>				
RES 3.1	Réalisation d'un SDAEP et recherche de nouvelles ressources	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources - Commune de Rousset les vignes	Mise en œuvre	Accompagnement par l'AMO du CG26 en commande groupée avec la commune de Le Pègue. Le bureau d'étude recruté est Naldéo. Le SDAEP devrait être finalisé en début 2023.
RES 3.2	Travaux sur les ouvrages de production et stockage AEP	Travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production tels que définis dans l'arrêté DUP- Commune de Taulignan	Non engagée	Problématique liée à la procédure DUP => attente avant engagement de l'action
RES 3.3	Renouvellement de conduites AEP.	Renouvellement des conduites responsables des eaux colorées sur la commune de Mondragon- Syndicat RAO	Terminée	Travaux financés par le Bonus SPEA et soldés en février 2021. Travaux réalisés de fin 2020 à janvier 2021.
<b>VOLET QUA - Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines</b>				
<i>QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine</i>				

QUA1.1	Préservation de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions	Mise en œuvre	Le SM des Eaux du Rhône Ventoux porte un groupement de commandes formé par les syndicats RAO/ RIVAVI/SMERV, les communes de Chamaret, Saint Pantaléon les vignes, Chantemerle-lès-Grignan et Sarriens. Un groupement constitué des bureaux d'étude Hydriad, Idées Eaux, Actéon et le cabinet d'avocats Paillat-Conti-Bory a été recruté en début d'année 2022. Le premier COTECH s'est tenu le 1er juillet 2022. Les zones de sauvegarde devraient être délimitées en fin 2023.
QUA 1.2	Recherche de maître d'ouvrage porteur d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde	Etape préalable à l'inscription d'actions dans la phase 2 du contrat	Non engagée	Cette action prévue pour 2022 n'a pas connu de démarrage puisque les zones de sauvegarde n'ont pas été délimitées.
<b>QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement</b>				
QUA2.1	Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles	Réalisation du suivi de 7 stations	Mise en œuvre	Le suivi annuel de la qualité des eaux a bien été réalisé par le SMBVL. La présentation des données a été faite en commission amélioration de la qualité des eaux du 21 octobre 2021 (résultats de 2019 et 2020). Les données 2021 seront présentées en début d'année 2023. Un dossier de demande de subvention a été déposé en septembre 2022 pour les années 2023-2024.
QUA2.2	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI	Terminée	Dossiers de demande de subvention déposés fin 2019 et attribués en 2020 sur l'enveloppe ZRR. Travaux réalisés en 2020 et début 2021.
		Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon	Terminée	Il s'agit d'une opération aidée au titre de l'enveloppe ZRR. Les travaux sont restés bloqués par l'instruction du dossier loi sur l'eau pendant plus de 18 mois. Ils se sont déroulés à l'automne 2022.
		Suite SDEU : renouvellement de conduites pour mise en conformité - secteur Chalagne / Commune de Grignan	Non engagée	Depuis 2020, il est prévu le lancement d'un diagnostic plus complet sur les entrées d'eaux claires parasites mais n'a toujours pas été réalisé. Une action de pose de débitmètres sera inscrite en phase 2 du contrat.
		Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan	Engagée	Dossier de demande de subvention déposé fin 2021. En attente de documents complémentaires (Marchés publics) pour l'agence de l'eau, il ne sera présenté qu'en 2023.=> report en phase 2 du contrat
		Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène	Mise en œuvre	La phase 1 des travaux de mise en conformité a fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention en 2019. Les travaux de cette première phase ont été réalisés. En 2021/2022, des travaux découlant du SDA ont été réalisés mais sans dépôt de dossier de subvention (montant 296 000 €).
		Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Tulette	Engagée	Un dossier de demande de subvention a été déposé en fin 2019 sur l'ensemble des travaux inscrits dans le contrat mais n'a pas été instruit. Le dossier a été revu et une nouvelle tranche a été déposée en début 2022. La commune a également déposé un dossier de désimperméabilisation des cours d'école. Ce projet contribuant à l'amélioration du système d'assainissement, il est comptabilisé dans cette action.
		Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse	Engagée	Un dossier de demande de subvention a été déposé en 2021. N'ayant pas obtenu la DETR, la commune n'a pas souhaité engager les travaux. Le dossier a été annulé. Il devra être déposé à nouveau. => report en phase 2 du contrat si le nouveau bonus SPEA le permet.
QUA 2.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement	Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de La Baume de Transit	Mise en œuvre	Démarrage en fin 2021 de l'assistance AMO par le CG26 pour l'identification des études diagnostic nécessaires. Un dossier de demande d'aides a été déposé en 2022.
<b>QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine</b>				
QUA3.1	Travaux de désimperméabilisation	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP	Engagée	Cette action a fait l'objet d'une étude préalable afin de chiffrer le coût de l'opération. Considérée comme trop onéreuse dans un premier temps, aucun dossier de demande de subvention n'a été déposé (ni au titre des aides classiques ni dans le cadre de l'appel à projets).

N° action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Etat de l'action fin 2022	Commentaires
<b>VOLET MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations</b>				
<i>MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau</i>				
<u>Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique</u>				
MIL 1.1	Restauration de la continuité écologique des seuils en liste 2	Etudes préalables et travaux d'installation d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	Mise en œuvre	Le dossier de demande de subvention déposé en fin 2021, le bureau d'étude Cereg Ingénierie a été recruté en septembre 2022 pour la réalisation des études de conception et des dossiers réglementaires. Les travaux ne pourront être envisagés qu'en 2024.
		Travaux d'équipement d'une passe à poisson - seuil de la condamne sur le Vieux Lez	Non engagée	Prévue pour 2022, cette action devra être reportée à la phase 2 du contrat du fait du retard pris dans le démarrage des études.
		Obtention DIG - réalisation des travaux au seuil de Chamaret	Engagée	Le dossier de demande de subvention avait été déposé avant le contrat. Pas d'avancée de l'opération pendant la phase 1 du contrat.
<u>Sous Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"</u>				
MIL 1.2	Restauration morphologique du Lez	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences Tranche 1 (études préalables)	Non engagée	Action initialement prévue pour 2022 qui sera reportée en phase 2 du contrat pour début 2023.
		Favoriser la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène en lien avec projet de protection	Engagée	Le dossier de demande de subvention a été déposé en 2020 et intégré pour sa mise en œuvre dans le projet de protection de la ville de Bollène. Le démarrage des travaux pour la partie aval est envisagé au printemps et les travaux de l'espace de mobilité en 2024-2025.
		Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène	Terminée	Le protocole de suivi de l'année n-1 (2021) a été mené. Les résultats des différents paramètres doivent faire l'objet d'un rapport complet en début d'année 2023.
MIL 1.3	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Hérein suite étude hydromorphologique	Non engagée	Action prévue pour 2022 mais qui sera reportée en phase 2 du contrat. Cette étude devait faire suite à l'étude préalable de définition des systèmes d'endiguement qui n'a pas été lancée.
<u>Sous Obj: Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire</u>				
MIL 1.4	Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique T2	Non engagée	La phase 1 du plan de gestion des matériaux est en cours. A ce stade, seuls des suivis topographiques ont été menés en 2019 et 2021. La tranche 2 sera décalée à 2024. Son montant pourra être affiné.
<u>Sous Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires</u>				
MIL 1.5	Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve	Travaux 2020 tels que définis dans le PPRE 2017-2021	Mise en œuvre	Les dossiers de demande de subvention sont déposés chaque année et les travaux réalisés comme indiqués dans le programme de travaux.
		Travaux 2021 tels que définis dans le PPRE 2017-2021		
		Travaux 2022 tels que définis dans le PPRE 2017-2022		
MIL 1.6	Restauration de la ripisylve	Recréation de la ripisylve sur deux sites pilotes tels que définis dans l'étude hydromorphologique (Grillon et Visan)	Non engagée	Les deux sites pilotes identifiés dans l'étude hydrogéomorphologique font l'objet actuellement de mauvaises pratiques par leur propriétaire. L'action de restauration de la ripisylve est reportée en phase 2 du contrat sur des secteurs pertinents à identifier.
MIL 1.7	Etude PPRE 2022-2026	Etude cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve	Mise en œuvre	Le dossier de demande de subvention sera déposé début 2022 mais l'action a débuté en 2021 avec une stagiaire. L'étude s'est poursuivie durant toute l'année 2022. Un comité de pilotage s'est tenu en fin d'année. L'opération comptable sera donc soldée en 2023.
MIL 1.8	Préservation de la ripisylve	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zone humides	Non engagée	Cette animation foncière devait découler du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides qui a été élaboré durant 2021 et 2022. Cette action sera reconduite sur la deuxième phase du contrat.

		Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	Non engagée	Un dossier de demande de subvention a été déposé pour le CG84 autorisant des acquisitions à l'opportunité. Pour les autres financeurs la validation de la stratégie des zones humides était un préalable indispensable. Cette action sera reconduite sur la phase 2 du contrat.
<b>Sous Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux</b>				
MIL 1.9	Coordination des différentes actions de préservation des milieux	Définir une stratégie de maîtrise du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection	Non engagée	Action non engagée. Cette action ne pouvait pas être engagée avant la validation du Plan de Gestion Stratégique des zones humides. Action qui sera reportée en phase 2 du contrat.
<b>MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités</b>				
MIL 2.1	Mise en œuvre d'actions de préservation et restauration des zones humides	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	Mise en œuvre	Animation en œuvre au travers de l'élaboration du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)
		Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides	Non engagée	Action non engagée.
		Elaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant	Terminée	Mise en œuvre de l'action en interne avec appui des CEN AURA et PACA dans le cadre de la convention d'animation territoriale. Pas de dossier de demande de subvention déposé. Le Plan de Gestion Stratégique des Zones humides a été validé en fin d'année 2022.
<b>MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables</b>				
MIL 3.1	Etudes préalables au dépôt du dossier de demande d'APPB sur le Lez amont et mise à jour de celui du Vieux Lez	Mise à jour des inventaires naturalistes de l'étude de 2011 et montage dossier pour le Lez amont	Engagée	Un dossier de demande de subvention pour le Lez amont a été déposé dans le cadre de l'appel à projet biodiversité 2022. Le contenu du projet a été revu pour correspondre au contenu de l'appel à projet avec la caractérisation de la trame turquoise et la réalisation de travaux d'amélioration de la biodiversité. Le projet comporte également une réflexion sur la gestion de la surfréquentation des milieux aquatiques et l'établissement d'un outil de préservation : l'APPB. Le projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet et a fait l'objet d'une attribution d'aides en octobre 2022 par l'agence de l'eau.
MIL 3.2	Diversification des habitats par pose de blocs	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier réglementaire et travaux	Non engagée	Action non engagée.
		Coronne en aval de Valréas et Traversée de Bollène. Dossier réglementaire et travaux	Non engagée	Action non engagée. Le site de la traversée de Bollène identifiée dans l'étude hydrogéomorphologique a été repris par la Fédération de Pêche de Vaucluse. La phase réglementaire de ce dossier a retardé le projet. Les travaux ont été réalisés durant l'automne 2022.
MIL 3.3	Acquisition de données pour évaluer les actions du contrat	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)- fédération de pêche 26 et 84	Mise en œuvre	Mise en œuvre des suivis de thermie par les deux Fédérations de pêche dans le cadre de leur convention avec l'Agence de l'eau.
<b>MIL 4 : Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique</b>				
MIL 4.1	Pérennisation du réseau de suivi des débits et d'alerte de crue	cf action RES 2.4		
MIL 4.2	Travaux de protection contre les inondations de Valréas	Maitrise d'œuvre et travaux tels que prévus dans le PAPI et le futur avenant	Mise en œuvre	Action du PAPI (cf bilan du PAPI)
MIL 4.3	Travaux de protection de la ville de Bollène contre les inondations et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Travaux tels qu'inscrits dans le PAPI (axe 5/6/7)	Mise en œuvre	Les travaux devraient débiter au printemps 2023 par la partie aval de Bollène. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés (hors axe 7 pour l'Etat en attente de l'arrêté d'autorisation des travaux).
MIL 4.4	Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez à Grillon	Correspondant à la fiche action du PAPI 6A-02	Non engagée	Action non engagée à ce stade. Le suivi des fonds de Barriol est intégré au Plan de Gestion des Matériaux ; l'étude hydraulique ne pourra survenir qu'après une nouvelle crue ou suite à l'étude préalable à la définition des systèmes d'endiguement.
MIL 4.5	Etude préalable à la définition des systèmes d'endiguement	Etude stratégique étudiant différents scénarios (recul, effacement, classement)	Engagée	Dossier de demande de subvention déposé avant le contrat. Pas d'avancée de l'opération durant la phase 1 du contrat. La consultation devrait être lancée en début 2023.

MIL 4.6	Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : définition des systèmes d'endiguement et réalisation des EDD	Déroulement du volet réglementaire sur les systèmes d'endiguement retenus	Non engagée	Non engagée. En attente de la réalisation de l'étude préalable à la définition des systèmes d'endiguement.
MIL 4.7	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	CF action MIL1.3		

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Etat de l'action fin 2022	Commentaires
<b>VOLET GES - Gouvernance, communication, sensibilisation</b>				
<b>GES 1 : Communiquer et sensibiliser</b>				
GES 1.1	Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement auprès du jeune public	Actions proposées dans le protocole 7 de l'étude HGM et recentrée sur les scolaires - SMBVL	Mise en œuvre	Action démarrée en 2022 par des interventions en milieu scolaire sur les communes drômoises. Une tranche de 20 000 € a été déposée en avril 2022 auprès de l'Agence de l'eau et plusieurs écoles ont bénéficié d'animations dès juin (société Mayane).
GES 1.2	Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	Intégré dans les actions de communication du SMBVL : poursuite des actions en cours	Mise en œuvre	Réalisation de kakémonos pour le SAGE, le territoire et le SMBVL. Edition de la lettre infos pour les élus (2/an) et le magazine des habitants du territoire (1/an).
GES 1.3	Création de cheminements piétons aux abords de cours d'eau	Sur Valréas et autres (tels que proposé par l'étude HGM) : Bollène, Suze la Rousse	Non engagée	Action non engagée. Action qui sera reportée dans la phase 2 du contrat.
GES 1.4	Programme d'éducation à l'environnement	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse par la Fédération de pêche de Vaucluse	Engagée	En 2021 : Intervention à la MFR de Richerenches (Bac pro GMNF), 20 élèves = 5 journées (ateliers ripisylve, indice biotique des macro-invertébrés). Fête de la Nature à Mondragon : 6 classes de primaire (150 enfants) : découverte de la richesse environnementales des zones humides. Centre social de Valréas (AGC) : 2 journées avec 40 enfants (de moins de 12 ans) de sensibilisation aux enjeux environnementaux en juillet.
<b>GES 2 : Gouvernance et suivi</b>				
GES 2.1	Mise en cohérence de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI	Concerne les bassins versants voisins et orphelins	Engagée	Réflexion menée à l'échelle des EPCI. Un dossier de demande de subvention a été déposé mais pas d'engagement financier effectif de cette action.
GES 2.2	Construire une politique de l'eau à moyens termes au travers du SAGE	AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)	Mise en œuvre	La phase d'écriture du PAGD et du règlement du SAGE est en cours. Le projet de SAGE a été soumis à adoption en CLE le 1er décembre.
GES 2.3	Assurer l'animation des démarches SAGE et Contrat et le pilotage des actions	Animation – ingénierie actions contrat 2020	Mise en œuvre	Les dossiers de demande de subventions sont déposés chaque année comme indiqué dans le contrat selon deux types de missions (missions milieux et missions PPE).
		Animation – ingénierie actions contrat 2021		
		Animation – ingénierie actions contrat 2022		
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2020		
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2021		
GES 2.4	Suivi et évaluation du contrat	Elaboration du bilan à mi-parcours du contrat (en interne) Elaboration du bilan final du contrat	Mise en œuvre	Le bilan mi-parcours a été rédigé en fin d'année 2022. Le bilan final du contrat sera réalisé en début 2025.

## Annexe 2 : Tableau financier des actions

											PLAN DE FINANCEMENT																	
											AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur		DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTOFINANCEMENT						
N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVI (HT)	COUT PREVI (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	Assiette éligible	Montant	%Part.	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Montant	%Autof.					
<b>VOLET RES- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau</b>																												
<i>RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes</i>																												
RES 1.1	Amélioration des rendements de réseaux AEP	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI	Travaux	Syndicat AEP / commune de Taulignan		2020	298 600	358 320	298 600	HT		99 650	33 %															
		Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan				2020	179 000	214 800	179 500	HT	137 682	68 841	50 %							35 900	20 %		74 759	42 %				
RES 1.2	Réalisation de travaux découlant du SDAEP - gestion patrimoniale	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan	Travaux	SIEA RIVAVI		ZRR	2020	83 000	99 600	83 000	HT	11 250	14 %															
RES 1.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable	Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux. Commune de Le Pegue	Etude	commune de Le Pegue			2020	40 000	48 000	56 700	HT	51 300	50 %							19 710	35 %	11 340	20 %					
<i>RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)</i>																												
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand	Travaux	SIEA RIVAVI		PGRE	2020	2 600 000	3 120 000	2 600 000	HT																	
		Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO	Travaux	Syndicat RAO		PGRE	2022	2 997 500	3 597 000	-	HT	-	-	50 %									-					
RES 2.2	Modernisation des canaux d'irrigation	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary	Travaux	ASA du Bigary		PGRE	2020	p.m	p.m	p.m																		
RES 2.3	Suivi et animation du PGRE	Rédaction des bilans annuels du PGRE	Animation	SMBVL / CLE		PGRE	2020	p.m	p.m	p.m																		
RES 2.4	Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMI	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel	Travaux	SMBVL			2020	60 000	72 000	60 000	HT	60 000	18 000	30,0 %	12 960	21,60 %				12 000	20 %		17 040	28,4 %				
<i>RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</i>																												
RES 3.1	Réalisation d'un SDAEP et recherche de nouvelles ressources	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources - Commune de Rousset les vignes	Etude	Commune de Rousset les Vignes		PGRE	2020	40 000	48 000	53 000	HT	46 700	23 350	50 %						19050	36 %	10 600	20 %					
RES 3.2	Travaux sur les ouvrages de production et stockage AEP	Travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production tels que définis dans l'arrêté DUP- Commune de Taulignan	Travaux	Commune de Taulignan		ZRR	2021	102 500	123 000	-	HT									-	20 %		-					
						ZRR	2022	24 000	28 800	-	HT									-	20 %		-					
RES 3.3	Renouvellement de conduites AEP. Travaux de lutte contre les eaux colorées	Renouvellement des conduites responsables des eaux colorées sur la commune de Mondragon	Travaux	Syndicat RAO		Bonus SPEA	2020	447 900	537 480	447 900	HT	447 900	223 950	50 %									223 950	50 %				
<b>TOTAL VOLET RESSOURCE</b>							<b>6 872 500</b>	<b>3 778 700</b>				<b>470 691</b>	<b>12 960</b>				<b>12 000</b>			<b>74 660</b>		<b>337 689</b>						
<b>VOLET QUA - Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines</b>																												
<i>QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine</i>																												
QUA 1.1	Préservation de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions	Etude	Syndicat Rhône Ventoux		SDAGE	2020	p.m	p.m	p.m																		
QUA 1.2	Recherche de maître d'ouvrage porteur d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde	Etape préalable à l'inscription d'actions dans la phase 2 du contrat	Animation	SMBVL			2022	p.m	p.m	p.m																		
<i>QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement</i>																												
QUA 2.1	Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles	Réalisation du suivi de 7 stations	Etude	SMBVL			2021	25 000	30 000	30 000	TTC	30 000	15 000	50 %	3 000	10 %				6 000	20 %		6 000	20 %				
QUA 2.2	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI	Travaux	Syndicat EU/ Communes		ZRR	2020	568 000	681 600	568 000	HT		140 300	25 %														
		Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon				ZRR	2020	140 000	168 000	140 000	HT		42 000	30 %														
		Suite SDEU : renouvellement de conduites pour mise en conformité - secteur Chalerno / Commune de Grignan				NC	2020	en cours de chiffrage																				
		Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan				ZRR	2020	250 000	300 000	250 000	HT												114 000	46 %	136 000	54 %		
		Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène				NC	2020	951 000	1 141 200	-	HT	-	-	30 %													-	
						NC	2021	954 000	1 144 800	-	HT	-	-	30 %														-
						NC	2022	999 000	1 198 800	-	HT	-	-	30 %														-
							Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Tulette	PAOT	2020	1 931 000	2 317 200	105 601	HT	105 601	36 960	35 %									21 120	20 %	47 521	45 %
							Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse	Bonus SPEA	2021	413 000	495 600		HT		-	30 %												-
QUA 2.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement	Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de La Baume de Transit	Etude	Commune de La Baume de Transit			2022	21 949	26 339	21 949	HT	21 949	10 975	50 %						6 585	30 %	4 390	20 %					
<i>QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine</i>																												
QUA 3.1	Travaux de désimperméabilisation	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP	Travaux	CCRLP		SDAGE-AAP Desimper	2020	en cours de définition																				
<b>TOTAL VOLET QUALITE</b>							<b>6 252 949</b>	<b>1 756 448</b>				<b>468 533</b>	<b>3 000</b>				<b>6 000</b>			<b>141 705</b>		<b>193 911</b>						

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVI (HT)	COUT PREVI (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur		DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTORNANCEMENT		
											Assiette éligible	Montant	% Part.	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Montant	%Autof.	
<b>VOLET MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations</b>																								
<b>MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau</b>																								
<b>Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique</b>																								
MIL 1.1	Restauration de la continuité écologique des seuils en liste 2	Etudes préalables aux travaux d'installation d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	Etudes	SMBVL	PAOT	2021	30 000	36 000	30 000	HT		15 000	50%	6 000	20%		3 000	10%				6 000	20%	
		Travaux d'équipement d'une passe à poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	Travaux	SMBVL	PAOT	2022	60 000	72 000			HT		-	50%	-	20%		-	10%				-	
		Obtention DIG - réalisation des travaux au seuil de Chamaret	Travaux	SMBVL	PAOT	2020	p.m	p.m	p.m															
<b>Sous-Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"</b>																								
MIL 1.2	Restauration morphologique du Lez	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences Tranche 1 (études préalables)			PAOT	2022	100 000	120 000	-	HT	-	-	50%	-	8,0%							-		
		Favoriser la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène en lien avec projet de protection	Travaux	SMBVL	PAOT	2020	p.m	p.m	p.m															
		Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène			PAOT	2020	30 000	36 000	30 000	HT	30 000	21 000	70%					3 000	10%				6 000	20%
MIL 1.3	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérain intermédiaire	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Hérain suite étude hydromorphologique	Etudes	SMBVL	PAOT	2022	50 000	60 000	-	HT	-	-	50%				-	14%		-	16%		-	
<b>Sous-Obj : Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire</b>																								
MIL 1.4	Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique T2	Travaux	SMBVL	PAPI / PAOT	2022	226 800	272 160	-	HT	-	-	30%				-	14,40%		-	14%		-	
<b>Sous-Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires</b>																								
MIL 1.5	Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve	Travaux 2020 tels que définis dans le PPRE 2017-2021	Travaux	SMBVL		2020	400 000	480 000	380 000	HT	380 000	114 000	30%				114 000	30%		76 000	20%	76 000	20%	
		Travaux 2021 tels que définis dans le PPRE 2017-2021				2021	400 000	480 000	380 000	HT	380 000	114 000	30%				114 000	30%		76 000	20%	76 000	20%	
		Travaux 2022 tels que définis dans le PPRE 2017-2022				2022	400 000	480 000	380 000	HT	380 000	114 000	30%				114 000	30%		76 000	20%	76 000	20%	
MIL 1.6	Restauration de la ripisylve	Création de la ripisylve sur deux sites pilotes tels que définis dans l'étude hydromorphologique (Grillon et Visan)	Travaux	SMBVL		2021	50 000	60 000	-	HT	-	-	30%				-	30%				-		
MIL 1.7	Etude PPRE 2022-2026	Etude cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve	Etude	SMBVL		2020	40 000	48 000	40 000	HT	40 000	12 000	30%				11 600	29%	40 000	8 463	21%	7 937	20%	
MIL 1.8	Préservation de la ripisylve	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zone humides	Animation	SMBVL		2020	10 000	12 000	-	TTC	-	-	50%				-	21,6%		-		-		
		Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	Acquisition	SMBVL		2021	65 000	65 000	-	HT	-	-	-	50%	0			-	20%	-	-	22,5%	-	
<b>Sous-Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux</b>																								
MIL 1.9	Coordination des différentes actions de préservation des milieux	Définir une stratégie de maîtrise de l'usage du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection	Animation	SMBVL		2021	25 000	30 000	-	TTC	-	-	50%				-	20%				-		
<b>MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités</b>																								
MIL 2.1	Mise en œuvre d'actions de préservation et restauration des zones humides	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	Animation	CEN AURA et PACA	SDAGE	2020	p.m	p.m	p.m															
		Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides	Acquisition		SDAGE	2020	p.m	p.m	p.m															
		Elaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant	Etude		SMBVL	SDAGE	2021	20 000	24 000	-	TTC	0	70%						-	10%			-	
<b>MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables</b>																								
MIL 3.1	Etudes préalables au dépôt du dossier de demande d'APPB sur le Lez amont et mise à jour de celui du Vieux Lez	Mise à jour des inventaires naturalistes de l'étude de 2011 et montage dossier pour le Lez amont	Etude	SMBVL	AP Biodiversité	2021	16 667	20 000	25 000	HT	25 000	70%					25 000	2 500	10%					
MIL 3.2	Diversification des habitats par pose de blocs	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier réglementaire et travaux	Travaux	SMBVL	PAOT	2021	36 000	43 200	-	HT	-	-	50%				8000	1 800	23%		-	1 800		
		Coronne en aval de Valréas et Traversée de Bollène. Dossier réglementaire et travaux	Travaux	SMBVL	PAOT	2021	49 500	59 400	-	HT	-	-	50%		15%		-	15%				-		
MIL 3.3	Acquisition de données pour évaluer les actions du contrat	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)	Etude	Fédérations de pêche 26 et 84	Convention	2020 et 2021	p.m	p.m	p.m															
<b>MIL 4 : Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique</b>																								
MIL 4.1	Pérennisation du réseau de suivi des débits et d'alerte de crue	cf action RES 2.4	Travaux	SMBVL		2020	p.m	p.m	p.m															
MIL 4.2	Travaux de protection contre les inondations de Valréas	Maîtrise et travaux tels que prévus dans le PAPI et le futur avenant	Travaux	SMBVL	PAPI	2021	4 630 489	5 556 587	-	HT		0%										-	20%	
MIL 4.3	Travaux de protection de la ville de Bollène contre les inondations et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Travaux tels qu'inscrits dans le PAPI (axe S/6/7)	Travaux	SMBVL	PAPI / PAOT	2020	p.m	p.m	p.m															
MIL 4.4	Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez à Grillon	Correspondant à la fiche action du PAPI 6A-02	Travaux	SMBVL	PAPI	2021	47 000	56 400		HT		0%		22%			-	14%				-	20%	
MIL 4.5	Etude préalable à la définition des systèmes d'endiguement	Etude stratégique étudiant différents scénarios (recul, effacement, classement)	Etude	SMBVL		2020	p.m	p.m	p.m															
MIL 4.6	Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : définition des systèmes d'endiguement et réalisation des EDD	Déroulement du volet réglementaire sur les systèmes d'endiguement retenus	Etudes	SMBVL		2021	300 000	360 000		HT		0%												
MIL 4.7	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérain intermédiaire	CF action MIL1.3	Etude	SMBVL	PAOT	2021	p.m	p.m	p.m															
<b>TOTAL VOLET MILIEUX</b>							<b>2 021 300</b>	<b>1 265 000</b>	<b>1 265 000</b>			<b>415 000</b>	<b>6 000</b>	<b>359 600</b>	<b>240 763</b>	<b>246 137</b>								
<b>DONT TOTAL MILIEU HORS PAPI</b>																								

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVI (HT)	COUT PREVI (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur		DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTOFINANCEMENT					
											Assiette éligible	Montant	%Part.	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Montant	%Autof.				
<b>VOLET GES - Gouvernance, communication, sensibilisation</b>																											
<b>GES 1 : Communiquer et sensibiliser</b>																											
GES 1.1	Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement auprès du jeune public	Actions proposées dans le protocole 7 de l'étude HGM et recentrée sur les scolaires	Sensibilisation	SMBVL	EPMA	2021	69 000	82 800	20 000	TTC	20000	14 000	70 %					10 %				6 000	30 %				
GES 1.2	Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	Actions de communication du SMBVL : tranche 2 du plan de communication (2016/21)	Sensibilisation	SMBVL	EPMA	2020	41 667	50 000	50 000	TTC	50 000	8 400	16,8%	14 400	28,80 %	50 000	7 200	14,40 %				10 000	20 %				
GES 1.3	Création de cheminements piétons aux abords de cours d'eau	Sur Valréas et autres (tels que proposé par l'étude HGM) : Bollène, Suze la Rousse	Sensibilisation	SMBVL / villes concernées	Bonus paysage	2021	55 000	66 000	-	HT	-	-	30 %				-	20 %				-					
GES 1.4	Programme d'éducation-à la préservation des milieux aquatiques	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse	Sensibilisation	Fédération de pêche de Vaucluse	EPMA	2021	24 583	29 500	16 136	TTC	8 824	6 177	70 %									9 959	62 %				
						2022			14 612	TTC	8 361	5 853	70 %														
<b>GES 2 : Gouvernance et suivi</b>																											
GES 2.1	Mise en cohérence de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI	Concerne les bassins versants voisins et orphelins	Etude	SMBVL		2020	24 583	29 500	29 500	TTC	29 500	14 750	50 %				5 900	20 %				8 850	30 %				
GES 2.2	Construire une politique de l'eau à moyens termes au travers du SAGE	AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)	Etude	SMBVL		2020	25 000	30 000	60 000	TTC	60 000	30 000	50 %				8 640	14,40 %		9 360	16 %	12 000	20 %				
GES 2.3	Assurer l'animation des démarches SAGE et Contrat et le pilotage des actions	Animation – ingénierie actions contrat 2020	Animation	SMBVL		2020	233 393	280 072	225 629	TTC	168 878	84 439	50 %						80 000	3920	2 %	137 270	61 %				
						2021	237 500	285 000	207 197	TTC	207 197	103 599	50 %								83 200	9082	4 %	94 516	46 %		
						2022	204 167	245 000	230 434	TTC	230 434	115 217	50 %								66 000	9756	4 %	105 461	46 %		
						2020	43 917	52 700	38 800	TTC	38 800	25 220	50 %												13 580	35 %	
						2021	45 833	55 000	38 857	TTC	38 857	19 429	30 %													19 429	50 %
						2022	47 917	57 500	41 130	TTC	41 130	12 339	30 %														28 791
GES 2.4	Suivi et évaluation du contrat	Elaboration du bilan à mi parcours du contrat (en interne)	Etude	SMBVL		2022	p.m	p.m	p.m																		
		Elaboration du bilan final du contrat				2026	p.m	p.m	p.m																		
<b>TOTAL VOLET GOUVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION</b>							<b>972 295</b>	<b>439 422</b>	<b>14 400</b>	<b>439 422</b>	<b>14 400</b>	<b>21 740</b>	<b>32 118</b>	<b>445 856</b>													